

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 juin 2026**

Présents :

Maire : COULLOMB Fabien, président de séance

Adjoint au Maire : SAVELLI Eric - PEREZ François - LABELLE Séverine

Conseillers municipaux : PAILHES Gérard – ESTRATA Jean-Louis - TOGNON André – ARACIL Magali – FATIGA Paolo
ESCOLIER Jennifer - BRETON Delphine - ROSSIT Floriane MEILHAC Laurent – CATALANO
Fabien – LANCELOT Anne

Procurations :

SERMENT Sandrine à LABELLE Séverine - ROZIER Annie à ESCOLIER Jennifer
LESCUYER-CHAVASSE Thierry à ESTRATA Jean-Louis
CHARTIER Monique à COULLOMB Fabien - PAILHES Gérard à BRETON Delphine

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 mai 2026
- 2 Elections des délégués titulaires et des suppléants pour les élections sénatoriales
- 3 Création d'une commission municipale consultative sur l'agriculture, la ruralité et les chemins ruraux
- 4 Création d'un marché estival
- 5 Subvention école pour la classe de mer
- 6 Vote des subventions aux associations
- 7 Contrôle assainissement collectif
- 8 Soutien EPR tricastin
- 9 Informations diverses

M. le Maire ouvre la séance à 18h30

Mme BRETON est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

1. **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 avril 2026**

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des observations sur le compte rendu du 4 mai 2026.

Il précise que Mme LANCELOT Anne, conseillère municipale, a souhaité que soit porté au compte rendu la précision suivante concernant son interrogation sur les branchements assainissement :

"Comment pouvons-nous équilibrer le budget assainissement avec 14 branchements illusoires rendant ainsi le budget assainissement non sincère ?"

En l'absence d'autres observations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 4 mai 2026.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

2. **Elections des délégués titulaires et des suppléants pour les élections sénatoriales**

M. le Maire rappelle qu'il doit être procédé à l'élection des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2026.

Pour la commune de Rochegude il faut désigner 5 titulaires et 3 suppléants.

Une seule liste a été déposée.

Chaque élu a déposé son bulletin dans l'urne.

La liste suivante a été élue à l'unanimité des votants :

- COULLOMB Fabien délégué
- ARACIL Magali déléguée
- PEREZ François délégué
- SERMENT Sandrine déléguée
- PAILHES Gérard délégué
- LANCELOT Anne suppléante
- SAVELLI Eric suppléant
- ROZIER Annie suppléante

1. **Création commission extramunicipale agriculture, ruralité et chemins ruraux**

Mme LANCELOT Anne, conseillère municipale, arrive à 18h48.

M. le Maire, rappelle que la création de cette commission avait été annoncée dans le programme électoral de la nouvelle municipalité afin de pouvoir ajouter des membres non élus.

Après avoir fait lecture du projet de délibération M. le Maire soumet au vote la création d'une commission agriculture, ruralité et chemins ruraux composée des membres de la commission municipale agriculture, ruralité et chemins ruraux et de membres non élus.

Il précise que les membres non élus sont les suivantes et seront désignés par arrêté du Maire :

JOURDAN Nicolas ; BOYER Denis, BRETON Lionel ; GAUD Thierry, BOYER Marc ; MARRE Frédéric ; SERMENT Michel ; DOUX Florian, PECOULT Claude ; MEYNIER Laurent.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

2. **Création d'un marché estival**

M. le Maire au Conseil Municipal de modifier les horaires du marché hebdomadaire pour la durée estivale.

Ainsi du 11 juin jusqu'à fin septembre, le marché se tiendra les jeudis de 17h à 21h sur le bouldrome.

M. CATALANO Fabien, conseiller municipal demande si la barrière du parking du bouldrome sera fermée. M. le maire lui répond que non car le parking reste accessible, le marché se tiendra sur le bouldrome comme c'était le cas avant. Quand il y aura des manifestations sur le bouldrome le marché se tiendra sur le cours Bernard Tourtin.

Mme LANCELOT Anne, conseillère municipale, demande combien il y a d'exposants, Mme LABELLE Séverine, 5^{ème} adjointe dit qu'il y en a 8 à ce jour.

M. TOGNON André, conseiller municipal, demande si les élus seront présents au marché. M. le Maire indique que l'ensemble des élus est invité à s'y rendre dès jeudi.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

3. **Subvention école classe de mer**

M. le Maire rappelle que la commune s'engage chaque année à participer aux frais de la classe de mer organisée par Mme POIGNANT pour la classe de CP. Pour l'année 2026, 21 enfants sont partis, il est donc proposé d'attribuer 1575€ (75€ par enfant)

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

4. Vote des subventions

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les subventions aux associations suivantes. Il précise également que certaines subventions font l'objet d'un vote à part en raison des fonctions de certains élus dans ces associations

<i>Organismes</i>	<i>Proposition de la commission</i>	<i>Organismes</i>	<i>Proposition de la commission</i>
ADAPEI	100 €	Foulée Rochegudienne	600 €
ASSOS	400 €	OCCE	2 840 €
Atelier des Pitchouns	350 €	Prévention routière	100 €
Don du sang Saint Paul Trois Châteaux	150 €	Si ça vous chante	340 €
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	1 950 €		

M. CATALANO Fabien, conseiller municipal, demande pourquoi il y a une augmentation pour les anciens combattants. M. le Maire lui répond qu'il y avait eu un engagement des municipalités de Suze la Rousse et de Rochegude lors de l'assemblée générale de l'ACVG de prendre en charge le dépassement du budget dû à l'organisation des 80 ans de la libération l'été dernier.

M. CATALANO demande si la BJR a une subvention. M. le Maire précise que la BJR a demandé la prise en charge des frigos (présentation d'une facture) mais rappelle que l'attribution d'une subvention ne se fait pas sur la présentation d'une facture. La commune propose de leur racheter les frigos ce qui leur fera finalement la même trésorerie. M. CATALANO demande si la BJR a accepté. M. le Maire répond que la commune n'a pas eu de retour mais que de toute façon c'est ce qui était proposé.

Mme LANCELOT Anne, conseillère municipale, demande à se faire confirmer que l'on subventionne les projets à venir et pas les factures échues. M. le Maire confirme qu'effectivement ce sont des projets qui sont subventionnés.

M. CATALANO Fabie, demande pourquoi alors on délibère pour l'ACVG et l'école alors que le projet est déjà réalisé. M. le Maire lui répond que ces projets étaient déjà actés.

M. le Maire rappelle que l'on part du principe que si on présente une facture payée c'est que l'association avait les moyens. Par ailleurs pour l'achat de frigo la commune aurait pu les acheter et récupérer la TVA et cela peut servir à plusieurs associations.

M. SAVELLI Eric, 2^{ème} adjoint, précise que les subventions ne doivent pas être présentées au dernier moment sur des choses déjà payées. Il faut que ce soit un vrai projet.

M. le Maire informe le Conseil Municipal le FCR a fait une demande de subvention pour acheter des cages de foot. Il a été convenu avec le Président du club que la commune achèterait pour récupérer la TVA et le club n'aura donc rien en « numéraire ».

M. CATALANO Fabien, dit qu'il aurait fallu prévenir le FCR. M. le Maire lui rappelle qu'il y a une date limite de dépôt des dossiers. Il précise qu'il a eu le Président du club au téléphone. Le club voulait des cages et c'est ce qu'ils auront.

M. CATALANO dit qu'en sachant cela le club aurait pu déposer une autre demande. Il lui est répondu d'une part que ce n'est pas à la commune de relancer les associations pour avoir leur projet et d'autre part que même s'il s'agit d'une subvention en nature c'est quand même de l'argent qui sort du budget de la commune.

M. SAVELLI Eric, 2^{ème} adjoint, rappelle qu'une subvention ce n'est pas automatique.

M. le Maire précise que de la même manière ce n'est pas parce qu'une association demande 1000€ chaque année qu'elle les aura chaque année. Il précise également qu'il peut être intéressant de mutualiser du matériel et dans ce cas-là que la commune qui l'achète et en est propriétaire.

Il rappelle également qu'au niveau des justificatifs, une subvention ne peut pas être utilisée pour payer une assurance.

M. MEILHAC Laurent, conseiller municipal, ajoute que normalement une association qui demande une subvention ne devrait pas avoir de trésorerie. M. le Maire confirme cela mais précise seulement que pour certaines associations il peut y avoir besoin d'une grosse trésorerie quand il faut payer des événements avant même le versement de la subvention.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité

a. CFAR

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 11 500€ au comité des fêtes

M. TOGNON André et Mmes LABELLE Séverine et SERMENRT Sandrine ne prennent pas part au vote

M. MEILHAC Laurent, conseiller municipal, demande si c'est le même montant que l'année dernière. M. le Maire lui répond qu'il y a un peu plus non il y a plus en raison de la nécessité de mettre des vigiles.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité

b. Foyer de l'amitié

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500€.

M. TOGNON André, conseiller municipal, ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité

c. Les ptites canailles

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1240€

Mme LABELLE Séverine, 5^{ème} adjointe, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité

d. Canal du comte

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 4000€

Mme Delphine BRETON ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

5. Contrôle de la conformité des branchements d'assainissement collectif dans le cadre des ventes immobilières

M. le Maire rappelle que par délibération n°4CM2.2026 du 3 mars 2026, le conseil municipal a rendu obligatoire la vérification des branchements d'eaux usées lors de la vente d'un bien immobilier. Cette délibération est applicable à compter du 1^{er} juillet 2026. Il était initialement prévu que ce contrôle soit réalisé par les services techniques de la commune.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir cette obligation mais de prévoir que ce contrôle devra être réalisé, toujours à la charge du vendeur, par une entreprise habilitée à la commune.

Aussi il sera soumis au vote du Conseil Municipal :

- D'approuver la réalisation de ces contrôles par une entreprise habilitée par la commune et ce à la charge du propriétaire
- D'autoriser M. le Maire à dresser une liste des entreprises habilitées par arrêté

M. le Maire précise qu'il considère que c'est mieux que le contrôle soit réalisé par une entreprise spécialisée.

Les gens qui vendent leur maison devront donc donner un certificat de conformité au notaire

Mme LANCELOT Anne, conseillère municipale, demande s'il peut être étudié la possibilité d'intégrer un contrôle au niveau des permis de construire. M. le Maire lui répond que le piste peut être étudiée.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité

7. soutien EPR 2 tricastin

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'affirmer son soutien plein et entier à la candidature du site de Tricastin pour accueillir une paire de réacteurs nucléaires de nouvelle génération EPR2, dans le cadre du second programme de construction annoncé par le Président de la République ;
- De souligner l'intérêt économique majeur de ce projet pour notre territoire et pour l'ensemble du bassin de vie regroupant les départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Vaucluse et du Gard ;
- De saluer la mobilisation transpartisane des élus et des acteurs économiques du territoire et s'associe pleinement à cette démarche collective ;
- De rappeler que le site de Tricastin dispose des atouts nécessaires – savoir-faire industriel, acceptabilité locale, écosystème de sous-traitants, position géographique stratégique – pour accueillir dans les meilleures conditions un tel équipement ;
- De demander au Gouvernement et à EDF de prendre pleinement en compte la candidature du site de Tricastin dans la programmation du second lot de réacteurs EPR2 et de conduire dans les meilleurs délais les études techniques nécessaires ;
- De mandater M. le Maire pour porter cette motion auprès des instances nationales compétentes, notamment auprès des parlementaires du département, du Préfet, du Ministre chargé de l'Énergie et du Président-directeur général d'EDF, et pour prendre toutes dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

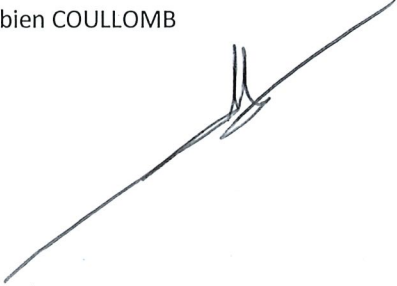
8. Informations diverses

- Pas de DIA
- 8 juin don du sang
- 11 juin début du marché estival
- 18 juillet marché nocturne : 45 exposants ont répondu présents. Même principe que précédemment ambiance food truck et animations musicales

Séance levée à 19h35

Le Maire, Président de séance,

Fabien COULLOMB



Le Secrétaire de séance,

Delphine BRETON

